



MAIRIE
DE
MORETTE

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 01 septembre à 20 heures

L'an deux mille vingt, le 01 septembre 2020 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Franck DORIOL, maire.

Etaient présents

Mmes et MM. Joseph ALBANESE, Lionel CARLIN, M. Eric DESPRES, Caroline EYSSARD PONCIER, Franck DORIOL, Marie-Claire GEYMOND, Lyliane MUZELIER, Julien ROUSSEL, Bastien SANGIORGIO, Geneviève TORRALBA, Didier TRICHARD

Absents

Monsieur Julien ROUSSEL a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 07 juillet 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2020 – 23 : Décision modificative n°2

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de réaliser une décision modificative sur le budget primitif voté le 21 février 2020 par mouvements de crédits comme suit :

Désignation	Diminution	Augmentation
Dépenses fonctionnement		
D 022 : Dépenses imprévues Fonctionnement	2000.00	
Total D022 Dépenses imprévues Fonctionnement	2 000.00	
Dépenses investissement		
D 023 : Virement à la section Investissement		0.00
Total D023 Virement à la section Investissement		0.00

D 10226 Taxe d'aménagement		700.00
Total D010 Dotations Fonds Divers Réserves		700.00
D 1641 Emprunt en en euros		500.00
Total D16 Remboursement d'emprunt		500.00
D 2051 Concessions, droits similaires		222.00
Total D20 Immobilisations incorporelles		222.00
D 2156 Matériel d'incendie		2700.00
Total D21 Immobilisations corporelles		2700.00
D 66111 Intérêts réglés à l'échéance		2000.00
Total D66 Charges financières		2000.00
R 021 Virement de la section de fonctionnement		0.00
Total R021 Virement de la section de fonctionnement		0.00
R 10222 FCTVA		4122.00
Total R10 Dotations Fonds divers Réserves		4122.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°2

DELIBERATION 2020 – 24 : Convention SPS

Le conseil municipal,

Vu la délibération 2018-24, Choix coordinateur SPS Rénovation bâtiment mairie et extérieurs ;

Vu la délibération 2019-35, Marché Rénovation bâtiment mairie et extérieurs, choix des entreprises ;

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de rénovation et de réorganisation du bâtiment mairie et ses abords, il y a lieu de recruter un coordinateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé. Ce qui avait été fait une première fois avec le Bureau Veritas.

Cependant La proposition du prestataire n'ayant pas été honorée, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider la convention de reprise de la mission de coordination de sécurité et protection de la santé de Monsieur Yannick CHARRIER pour un montant de 4 720.00 euros HT soit 5 664,00 euros TTC selon les termes de ladite convention annexée à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'accepter** la convention de reprise de la mission de coordination de sécurité et protection de la santé de Monsieur Yannick CHARRIER pour un montant de 4 720.00 euros HT soit 5 664,00 euros TTC selon les termes de ladite convention annexée à cette délibération.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire a signé tout document s'y reportant.

DELIBERATION 2020 – 25 : Commission Communale des Impôts Directs CCID

Le conseil municipal,

Monsieur maire rappelle que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit l'institution dans chaque commune, d'une commission communale des impôts directs (CCID),

Il précise que cette commission comprend :

- Le maire ou l'adjoint délégué, président de la commission,
- Six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants pour les communes de moins de 2000 habitants

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- Propose les Six Commissaires Titulaires et Six Commissaires suppléants ci-après :

Titulaires	Suppléants
Antoine MASSIT	Joël FAYS
Max DURET	Gilbert DEZANET
Hélène REYNAUD	Marie Thérèse GARAVEL
Bleuette BENRABAH	Eric MASSIT
Geneviève TORRALBA	Lyliane MUZELIER
Marie-Claire GEYMOND	Lionel CARLIN
Lucien TAVARES	Michel BUISSON
Céline CARBONERO	Serge PERRIN
Laurent BLACHON	Yves MOUNIER
Raphaël JOURDAN	Christian RAMBERT
Noël RAFFORT	Véronique GENTIL
Sylvie TRAPET	Eric DESPRES

- Désigne le président de la CCID : Franck DORIOL, maire.

DELIBERATION 2020 – 26 : Frais de scolarité commune de Tullins en Ulis 1

Le conseil municipal,

Monsieur le maire fait lecture au conseil municipal de la convention relative à la participation de la commune aux frais de scolarité des enfants de la commune de Morette scolarisés en classe ULIS 1 (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) à Tullins pour l'année 2018-2019,

Il informe le conseil municipal que cette participation a été fixée par délibération n°2019-7.10-104 du conseil municipal de Tullins en date du 26 septembre 2019 à sept cent euros par enfant soit 1 400.00 euros pour deux enfants pour l'année scolaire 2018/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- autorise Monsieur le maire à la signer la convention de participation des enfants de la commune de Morette scolarisés en classe ULIS 1 à Tullins.
- demande à Monsieur le maire de bien vouloir l'annexer à la présente.

QUESTIONS DIVERSES :

- Commission thématiques intercommunales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

**Le secrétaire :
Julien ROUSSEL**

A black ink signature consisting of several overlapping loops and vertical strokes, appearing to be the name 'Julien'.

**Le maire
Franck DORIOL**

A blue ink signature consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal line and a vertical stroke, appearing to be the name 'Franck'.